



DEMANDE D'INSCRIPTION

Permis Mer ① { **Côtier**
Extension Permis Mer Hauturier ② **Hauturier**

66140 CANET-EN-BOUSSILLON
- Décret N° 92-1196 du 21 octobre 1992 relatif
relatif à la conduite en mer des navires de
plaisance à moteur.
Tél. 04 73 35 97 - 09 65 5 410
R.C.S. 07 8 016 20312 - N° RE 158 20 474 00034

- Arrêté du 23 décembre 1992 modifié relatif aux
examens pour l'obtention de la carte mer
et du permis mer.

(Eventuellement, date de la session d'examen souhaitée :)

NOM : M., Mme, Mlle (en capitales - suivi du nom d'époux s'il y a lieu)

PRENOMS : (au complet dans l'ordre de l'état-civil)

 Jour Mois Année

Né(e) le

Commune (pour les grandes villes n° d'arrondissement)

Département

Pour l'étranger : pays - Pour l'outre-mer : territoire

ADRESSE : N° - Rue

Code Postal

Commune

COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

①

- la présente demande signée
- une photographie d'identité récente
- timbres fiscaux correspondant au droit d'inscription
- timbres fiscaux correspondant au droit de délivrance
- une photocopie d'une pièce d'identité récente
- un certificat médical de moins de 6 mois d'un modèle réglementaire
- deux enveloppes timbrées à l'adresse du candidat (dans le cas où la demande n'est pas présentée par un centre d'examen)

②

POUR LES CANDIDATS DÉJÀ TITULAIRES DU PERMIS A OU DU PERMIS MER CÔTIER

- la présente demande signée
- une photographie d'identité récente
- timbres fiscaux correspondant au droit d'inscription
- l'original du permis A ou du permis Mer Côtier
- deux enveloppes timbrées à l'adresse du candidat (dans le cas où la demande n'est pas présentée par un centre d'examen)

Je soussigné(e), candidat(e), déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts.

A

, le

Signature

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire par les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du Bureau de la plaisance du Ministère chargé de la Mer ou des quartiers des Affaires Maritimes, selon le service où la demande a été déposée.

Timbres fiscaux (à coller)

DROIT D'INSCRIPTION

Timbres fiscaux (à coller)

DROIT DE DELIVRANCE
(sauf pour l'extension au permis Mer Hauturier)